

MANEGE DE MEYRIN

Inscription/Réinscription pour l'année scolaire (sans vacances ni jours fériés) Reconductible
tacite d'année en année sauf annulation écrite jusqu'au 15 septembre de l'années scolaire entamée

Nom : Prénom :

Date de naissance : E-mail :

Adresse du domicile:

Choix de facturation/corespondance : mail/ courrier.....

Téléphone : N° d'urgence :

Forfait annuel pour écolier sur cours poney ou cheval

1x / semaine à jour fixe

Formule A	1 versement annuel	Tarif Frs 1'300.-	<input type="checkbox"/> Frs 1'300.- au 15 septembre
Formule B	3 versements annuels	Tarif Frs 1'500.-	<input type="checkbox"/> Frs 600.- au 15 septembre <input type="checkbox"/> Frs 450.- au 15 janvier <input type="checkbox"/> Frs 450.- au 15 avril

Abonnement 10 cours Poneys (valable 3 mois)

400.- en cash

Abonnement 10 cours cheval (valable 3 mois)

450.- en cash

2x / semaine à jours fixes

Formule C	1 versement annuel	Tarif Frs 2'400.-	<input type="checkbox"/> Frs 2'400.- au 15 septembre
Formule D	3 versements annuels	Tarif Frs 2'800.-	<input type="checkbox"/> Frs 1'120.- au 15 septembre <input type="checkbox"/> Frs 840.- au 15 janvier <input type="checkbox"/> Frs 840.- au 15 avril

Cocher la formule choisie (cf. ci-dessus) : A B C D

Jour(s) et heure(s) envisagé(s) :

(L'horaire définitif du/des cours sera communiqué par le manège début septembre)

La carte gigogne n'est pas valable pour les forfaits (mais sur les abonnements de 10 cours valables 3 mois).

Les cours sont dispensés de septembre à juin, hors vacances scolaires ou jours fériés genevois.

La direction se réserve de déplacer ponctuellement l'horaire d'un cours, notamment en cas de manifestation.

En cours d'année, l'élève peut être amené à changer de cours (jour et/ou horaire), en accord avec la direction.

Les cours manqués par l'élève ne sont ni remboursés ni remplacés. Toutefois, en cas d'absence causée par un accident (et sur présentation d'un certificat médical), le manège s'efforcera, à bien plaisir, de proposer des leçons de remplacement, en fonction des disponibilités.

Les élèves doivent avoir une tenue appropriée pour monter : pantalon d'équitation, bottes ou bottines et bombe.

Dès le 15 septembre, ils doivent en outre avoir leur matériel de pansage personnel (étrille, brosse dure, brosse douce et cure pieds) pour les soins à l'équidé avant et après la monte. La préparation et les soins à l'équidé font partie du cours et nécessitent la présence de l'élève environ 30 minutes avant et après l'horaire fixé. En cas d'empêchement, le manège doit être prévenu avant midi. Si tel n'est pas le cas, l'équidé prévu pour le cour nécessitera une prise en charge supplémentaire qui, en cas de réitération, sera facturée Frs 20.-

Les forfaits sont nominatifs et intransmissibles.

Ils sont conclus pour toute l'année scolaire et les montants correspondant à la formule choisie sont dus, cas échéant de manière échelonnée, même si l'élève ne participait plus aux cours.

Le manège se réserve le droit de ne pas faire monter un élève si les paiements n'ont pas été effectués dans les délais.

La présente inscription peut être annulée par le représentant légal de l'élève jusqu'au 15 septembre de l'année en cours. Les cours éventuellement suivis avant annulation devront alors être payés au tarif horaire de Frs 50.-.

Date :

Signature du représentant légal :